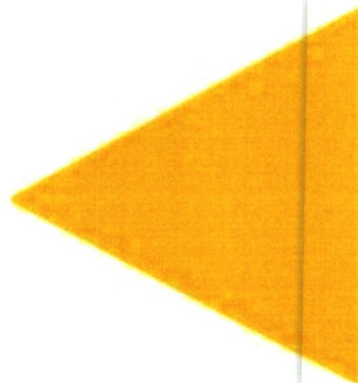


Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 20/09/2024 - 12756 - 2017 B 01035 - 829 768 985 - 3D RENOVATION

**SARL 3D RENOVATION
3D RENOVATION**

4 RUE DES SANGLIERS
77930 CHAILLY EN BIERE

Comptes Annuels au : 31 mars 2024

APE : 3900Z

SIRET : 82976898500014

**SECE - CROWE FIDELIANCE**

3 Avenue du Général de Gaulle - 91090 LISSES - Tél : 01 60 89 87 50
57 Route d'Orléans, RN20 - 91310 MONTLHERY - Tél : 01 69 80 89 87
135 Avenue de Fontainebleau - 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY - 01 69 69 16 80
contact-ae@crowe-fideliance.fr

Expertise-comptable • Audit • Conseil au dirigeant • Gestion sociale • Conseil juridique
Gestion de patrimoine • Evaluation • Consolidation et reporting financier • Risk Consulting • RSE • Digital

COMPTES ANNUELS

COMPTE RENDU DE MISSION

SARL 3D RENOVATION 3D RENOVATION

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

Dans le cadre de la mission d'assistance à l'élaboration des comptes annuels arrêtés par l'entreprise :

SARL 3D RENOVATION 3D RENOVATION

Pour l'exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

et conformément aux termes de ma lettre de mission, établie conformément aux instructions prévues par l'Ordre des Experts-comptables, j'ai effectué les diligences nécessaires à l'exécution de ce type de mission.

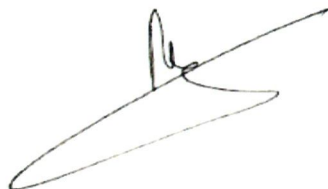
Notre mission ne constitue pas un audit car elle n'inclut pas la confirmation d'informations auprès de tiers, l'évaluation du contrôle interne et la vérification physique des existants tels que les stocks.

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	3 088 883,03 €
Chiffre d'affaires	3 298 695,93 €
Résultat net comptable	1 015 701,94 €

Fait à ST-FARGEAU-PONTHIERRY
Le 11/07/2024

Marie SOUBISE
Expert comptable



BILAN ACTIF

SARL 3D RENOVATION 3D RENOVATION

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

ACTIF

	Valeurs au 31/03/24		% de l'actif	Valeurs au 31/03/23	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr			
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles			6		7
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages	148 291	61 662	86 630	72 411	
Autres immobilisations corporelles	148 420	35 373	113 047	74 035	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 351		1 351	1 351	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	298 062	97 035	201 027	147 797	7
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					30
Clients (3)	662 203		662 203	619 266	
Clients douteux, litigieux (3)					
Clients factures à établir (3)					
Personnel et comptes rattachés (3)	2 950		2 950	2 000	
Créances fiscales et sociales (3)	33 112		33 112	16 965	
Fournisseurs débiteurs	100		100	1 349	
Débiteurs divers (3)					
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	2 171 172		2 171 172	1 334 743	63
Charges constatées d'avance (3)	18 320		18 320	6 884	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 887 856		2 887 856	1 981 206	93
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	3 185 918	97 035	3 088 883	2 129 003	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

SARL 3D RENOVATION 3D RENOVATION

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

PASSIF

	Valeurs au 31/03/24	Valeurs au 31/03/23	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	20 000	20 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	2 000	2 000		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 070 387	822 756	247 631	30
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 015 702	647 631	368 071	57
SITUATION NETTE	2 108 089	1 492 387	615 702	41
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 108 089	1 492 387	615 702	41
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	100 764	74 670	26 094	35
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	379	358	21	6
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Fournisseurs	371 209	139 364	231 845	166
Fournisseurs, factures non parvenues	42 088	2 644	39 445	
Dettes fiscales et sociales	458 034	278 938	179 096	64
Dettes immobilisations et comptes rattachés		137 203	-137 203	-100
Autres dettes	8 319	3 440	4 879	142
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	980 794	636 616	344 178	54
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	3 088 883	2 129 003	959 880	45

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

980 794

636 616

3D RENOVATION

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros

Siège social : 4, chemin des Sangliers – CHAILLY EN BIERE (Seine et Marne)

R.C.S. MELUN 829.768.985

-:-

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023/2024

Texte de la résolution votée à l'assemblée générale

ordinaire des associés du 31 juillet 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2023/2024, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 1.015.701,94 euros.

Elle décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- en distribution de dividendes pour900.000,00 €
- au comptes « Autres réserves » pour115.701,94 €
qui passe ainsi de 1.070.387,03 €
- à 1.186.088,97 €
=====

L'assemblée générale prend acte que les dividendes susvisés seront distribués entre les associés selon le mode de répartition décidé lors de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2023. Le paiement des dividendes sera effectué au cours du mois d'août 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu



fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 369.000,00 euros, soit une partie des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/03/2023	164.000,00 €	-	236.000,00 €
31/03/2022	160.000,00 €	-	40.000,00 €
31/03/2021	-	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

LE GERANT



